



## **Décision de la Commission européenne tendant à récupérer le financement de l'UE accordé dans le cadre d'un contrat pour la fourniture d'une assistance technique dans un pays tiers**

Affaire ouverte

**Affaire 1650/2021/EIS - Ouvert le 01/07/2022 - Décision le 13/03/2023 - Institution concernée** Commission européenne ( Pas d'acte de mauvaise administration constaté ) |